



64200

20160036

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 06 avril 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Etcheverry, Recart, Dallet, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusé(s) : MM. Lahorgue (procuration à M. Baudry), Klisz (procuration à M. Davril) et Bigoteau.

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

N° 12 Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Errobi

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20160035 du 11/04/2016.

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004, qui a introduit un article L. 5214-16-V dans le code général des collectivités territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, et ce afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans ce contexte, la Commune de Bassussarry entend solliciter de la Communauté de communes ERROBI, dont elle est membre, un fonds de concours destiné à financer :

- La construction de locaux associatifs,
- L'aménagement d'une place et la création d'un parking au centre du village,
- L'éclairage du giratoire de la Redoute,
- Du programme de voirie du chemin de Chourroumillas,
- La réfection de la toiture de l'école,
- L'achat de panneaux lumineux pour l'information municipale,
- L'aménagement d'une aire de détente au fronton,
- L'équipement et l'aménagement de la cantine scolaire,
- L'aménagement d'un parking à l'entrée du village,
- La création d'une voie verte pour accéder à la place du Trinquet et la création de places de parking.



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Conformément à l'article L. 5214-16-V du code général des collectivités territoriales, la Commune de Bassussarry ne pourra solliciter ce fonds de concours de la Communauté de communes ERROBI que par délibération.

Aussi :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16-V ;

VU les statuts de la Communauté de communes ERROBI et notamment les dispositions incluant la commune de Bassussarry comme l'une de ses communes membres,

CONSIDERANT que la commune de Bassussarry souhaite procéder à :

- La construction de locaux associatifs,
- L'aménagement d'une place et la création d'un parking au centre du village,
- L'éclairage du giratoire de la Redoute,
- Du programme de voirie du chemin de Chourroumillas,
- La réfection de la toiture de l'école,
- L'achat de panneaux lumineux pour l'information municipale,
- L'aménagement d'une aire de détente au fronton,
- L'équipement et l'aménagement de la cantine scolaire,
- L'aménagement d'un parking à l'entrée du village,
- La création d'une voie verte pour accéder à la place du Trinquet et la création de places de parking;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la commune de Bassussarry envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de communes ERROBI dont elle est l'une des communes membres ;

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de communes ERROBI en vue de participer au financement de :

- la construction de locaux associatifs pour un coût total HT de 286 851€.
- l'aménagement d'une place et la création d'un parking au centre du village pour un coût total HT de 835 751 €
- l'éclairage du giratoire de La Redoute pour un coût total HT de 18 154.90 €
- du programme de voirie 2016 Chouroumillas pour un coût total HT de 41 832.60 €
- la toiture de l'Ecole pour un coût total HT de 12 185.25 €
- l'achat panneaux lumineux pour le journal information municipale pour un cout coût total de HT 19 980 €
- l'aménagement d'une aire de détente au fronton
coût total HT 92 510 €
- l'équipement et aménagement de la cantine scolaire pur un coût total HT de 6676 €
- l'aménagement d'un parking à l'entrée du village pour un coût total HT de 97 500 €
- la création d'une voie verte pour accéder à la place du Trinquet et création places de parking : coût total HT 39 988.50 €

Montant total des projets : 1 451 429.25 € HT

Participation totale sollicitée : 725 714.625 € HT

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Vote : 15

Pour : 17 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité

AFFICHÉ LE : 28/04/2016

RETIRÉ LE :

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
P. Baudry

